

Assurance Individuelle Accident

(à retourner à Ouest Courtage Assurance)

Personne assurée :

Nom & prénom

Né(e) le à

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone Portable

N° de licence France-Voltige (obligatoire pour bénéficiaire des garanties) :

Situation familiale : marié(e) vie maritale célibataire divorcé(e) veuf (veuve)

Les options de garanties:

	15.000 €	50.000 €	100.000 €	150.000 €	250.000 €
Décès	15 €	50 €	100 €	150 €	250 €
Décès + Incapacité	20 €	65 €	130 €	195 €	325 €

La prime sera réduite de 30% pour une souscription après le 31 mai et de 50% pour toute souscription après le 31 août.

Votre choix de garantie:

Option Décès Option Décès + Incapacité

Votre choix de capital:

15.000 € 50.000 € 100.000 € 150.000 € 250.000 €

Soit une prime de :€

Rappel : Les garanties Individuelle Accident prennent effet dès réception par Ouest Courtage Assurances du bulletin complété et cessent le 31 décembre à 0h00 de l'année en cours.

"Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information accompagnant le bulletin ci-joint."

Fait à le

Signature

Pour toutes informations, renseignez vous auprès de :



Ouest Courtage Assurances

4 square Balavoine, BP 57 125 – 35171 Bruz Cedex

• Téléphone : 02 99 05 58 47 / 06 25 30 81 43

• Télécopie : 02 99 52 78 08

• E-mail : mael.barguil@ouest-courtage.com

SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES

Ouest Courtage Assurances - 4 square Balavoine - BP 57125 - 35171 Bruz Cedex - Tél : 02 99 05 58 47 - Fax : 02 99 52 78 08

EURL au capital de 7 500 € - 489 569 400

RCS Rennes - NAF 672 Z - Internet : www.ouest-courtage.com - E-mail : info@ouest-courtage.com

Garantie financière et assurance de Responsabilité Civile professionnelle conformes aux art. L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances.